



BPA TAP

Brevet Professionnel Agricole

Option : **Travaux d'Aménagements Paysagers**

Spécialisation : Travaux de création et d'entretien

Niveau V par apprentissage

Objectifs - Métier

Etre capable d'effectuer des travaux de remise en état et d'aménagement, d'assumer l'entretien des différents équipements et matériels ; d'organiser un chantier et de participer aux activités de la vie professionnelle et sociale de son secteur d'activité.

Conditions et procédures d'admission

Pour être admis il faut :

- Avoir entre 16 et 25 ans.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage dans une entreprise de travaux paysagers
- Avoir un niveau 3ème

Renseignements pratiques

- Restauration
- Possibilité hébergement
- Lignes de bus, gare SNCF

Organisation de la formation

La formation se déroule sur 2 années dans le cadre d'une alternance centre/entreprise : 940 heures de formation en centre dont 140 heures de soutien en matières générales sur le cycle total.

Moyens pédagogiques

- CDI - CDR
- Salle informatique.
- Serres pédagogiques, arboretum, atelier.

www.formationnature.fr

Contenu de la formation

MODULES GENERAUX

UCG 1 Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale.

- OI11** - Français (40 heures)*
- OI12** - Communication (20 heures)*
- OI13** - Mathématiques (40 heures)*
- OI14** - Informatique (10 heures)*

UCG 2 Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

- OI21/22** - Droit et vie sociale (40 h)*
- OI23** -Gestion (20 h)*
- OI24** -Economie (20 h)*

UCG 3 Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

- OI31** - Biologie (70 heures)*/ **OI32**Prévention des risques et sécurité (20 heures)*

MODULES PROFESSIONNELS

UCO1 : Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers. (60 heures)*

UCO2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage (60 heures)*

UCS1 : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager (120 heures)*

UCS2:Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager (124 heures)*

UCS3:Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité (86 heures)*

UCARE n° 1 : Fleurissement urbain (35 heures)*

UCARE n° 2 : Taille de fruitiers (35 heures)*

SOUTIEN (140h)

*Les volumes horaires sont donnés pour 2 ans à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés

Epreuves d'examen

La délivrance du diplôme BPA TPA se fait par l'acquisition de toutes les unités constitutives UC (Unités Capitalisables), du diplôme + les ucares

Statut des apprenants / Rémunération

Sous contrat d'apprentissage, l'apprenti est rémunéré à un pourcentage du SMIC en vigueur selon son âge.

Débouchés

- Entrée dans la vie active en tant qu'ouvrier paysagiste
- Poursuite d'études en BAC PRO